

Médaille Force en famille

Pour donner suite à l'intérêt de publier un article sur la [médaille Force en famille](#) dans les différents journaux de notre filiale et du provincial, j'ai fait un peu de recherche pour la provenance de la médaille.



En premier lieu, je fais du montage de cours (Court mounting) de médailles bénévolement depuis environ trois ans pour les membres de notre filiale et en de rares occasions pour le public qui m'est référé. Mon fournisseur de matériel pour le montage est [Martels Medal Mounting inc.](#) dont les propriétaires (Rob et sa conjointe Jody) sont des militaires actifs de la Base des forces canadiennes de Bagotville (3e Escadre). Tous les deux ont participé à des missions.

L'un des deux devait demeurer au domicile quand l'autre était déployé pour prendre soin de la maisonnée, des enfants et de s'assurer que la vie de tous les jours continue. Voyant à leurs retours que seulement des pièces commémoratives étaient disponibles pour ces missions et que plusieurs

conjoint(es) ayant demeuré au foyer demandaient où étaient leurs médailles. Rob et Jody ont donc eu comme idée de développer une médaille afin de reconnaître le soutien continu à la maison durant l'absence du militaire.

Il est donc très peu reconnu que les conjointes/conjoints des militaires des Forces canadiennes doivent s'adapter au style de vie de leur conjoint tout au long de leur carrière. Ceci engendre de grands sacrifices au niveau familial et personnel suite aux nombreuses mutations et absences prolongées du au service. Aucun titre ou honneur n'est attribué aux conjointes/conjoints pour ces sacrifices contrairement aux membres de carrière qui eux reçoivent de tels honneurs tout au long de leurs carrières. La Filiale 35 de la Légion royale canadienne de Trois-Rivières tient à reconnaître ces sacrifices et a opté de remettre la médaille Force en famille afin d'illustrer leur dévouement et leur contribution remarquable tout au long de la carrière de nos camarades.

La filiale voulait ainsi reconnaître les sacrifices, le dévouement et le support démontrés. Lorsqu'on choisit un militaire comme conjoint, on signe par le fait même un contrat non écrit pour s'adapter à ce mode de vie. Ce contrat exige que l'épouse/époux doit accepter que la routine familiale allait se brisée et qu'il fallait trouver une façon d'en créer une nouvelle lors des absences durant ces longues périodes d'absences, c'est à dire, prendre la relève de veiller sur les enfants, la maison, et composer avec la solitude pendant les exercices ou les mois de missions. Sous le même contrat, la conjointe/conjoint choisit de se faire balancer d'un bout à l'autre du pays sans aucun pouvoir. À chaque fois, tout est à recommencer: nouvelle maison, nouvel emploi, nouvelle garderie, nouvelle école et nouveau réseau social. C'est le moindre que la filiale pouvait faire en présentant cette médaille à celles/ceux qui le méritent tant.

Camarade Marcel Delage

Filiale 35

Trois-Rivières